



Prérequis

Posséder des connaissances techniques en électricité, être muni d'EPI- Équipement de protection individuelle, maîtriser la langue française

Public

Personnel travaillant dans un environnement des risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre électrique et/ou des manœuvres permises

Objectifs

Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique
Connaître les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre électrique à proximité d'installations électriques sous tension dans les meilleures conditions de sécurité

Pédagogie

Réalisation des manœuvres de sécurité sur une installation électrique (de formation). Utilisation de la méthode participative en faisant appel aux connaissances des stagiaires

Validation

Evaluation des compétences par QCM ou formulaire en ligne
Attestation de formation

CPF

AFEST



N° déclaration
22 600 288 660

Programme de formation B1-B1V

3 jours – 21 heures

Module Tronc commun N°2

- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Les limites des différents DOMAINES DE TENSION et les zones d'environnement
- Le principe d'une HABILITATION
- Les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une OPERATION électrique
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (CONSIGNATION, MISE HORS TENSION, MISE HORS DE PORTEE)
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.)
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13

Module Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension (B1, B1V)

- Les différents TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans ENVIRONNEMENT électrique
- Les prescriptions d'exécution des TRAVAUX
- Les fonctions des MATERIELS électriques HT, BT et TBT
- Les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.)